

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Juillet 1875.

Bulletin politique.

Une activité qu'on pourrait dire maladroite s'est déclarée dans les partis de la République, en vue de la dissolution de l'Assemblée.

Nous ne regrettons pas cette ferveur, elle jette du jour sur l'œuvre fabriquée le 25 février.

Que la dissolution soit devenue une nécessité politique, après tous les actes qui ont frappé l'Assemblée de stérilité, nous n'avons pas été des derniers à le dire. Mais nous ne supposons pas qu'il faudrait se jeter dans cette extrémité avec une sorte de furie ; c'était bien assez de s'y laisser aller avec la résignation de la logique.

Mais les gauches de la coalition révolutionnaire n'entendent rien à ce qui ressemblerait à de la réflexion et du tempérament.

La dissolution ! non pas la dissolution plus ou moins prochaine, mais la dissolution immédiate ! C'est la condition de salut de la République.

Ceci peut donner à penser aux inventeurs de la coalition.

Apparemment, les gauches savent ce qu'elles ont à attendre de la dissolution. Les droites, nous parlons des droites confédérées, non de la DROITE, les droites le savent-elles ?

Savent-elles ce qu'elles-mêmes ont droit d'attendre de cette dissolution précipitée ? En attendent-elles quelque chose qui ressemble à la République hétéroclite qu'elles ont voulue ? ou même à la politique monarchiste qu'elles ont désavouée ?

Les comités délibérants des gauches qui veulent que toutes les lois en discussion soient suspendues et que tous les travaux de l'Assemblée soient tranchés à l'improviste pour laisser la dissolution s'improviser comme un coup de théâtre, soupçonnent apparemment qu'il y a là un passage instantané à une situation plus complète et plus définitive.

Ils sont conséquents ; leur logique peut faire peur, mais elle n'étonne pas.

Ce qui étonne, c'est qu'il y ait un reste de partis soi-disant conservateurs qui aient à cet égard quelque illusion.

Les journaux vont disant que M. Buffet n'apporte désormais aucune opposition à cette décision extrême et précipitée des gauches.

C'est donc que le spectacle des désastres publics lui auraient été une lumière ! Et la dissolution, qui ne peut être qu'une commotion, serait pour quelque chose dans la réparation des fléaux publics !

Ce sont là des badinages en des questions trop sérieuses.

Nous ne croyons pas à la versatilité du caractère très-connu de M. Buffet. Nous rendons mieux justice à la droiture et à la fermeté de son esprit.

Comme ministre de l'intérieur, il peut savoir d'avance ce que la dissolution précipitée promettrait aux partis de l'agitation ; nous soupçonnons pas qu'il en puisse attendre du profit pour un parti quelconque de gouvernement.

Et enfin subir la dissolution parce qu'elle

serait un entraînement, ne serait pas la vouloir ; mais aussi ne serait-ce pas une façon utile d'en régler ou d'en prévenir les effets.

Ce qui nous reste de plus clair, c'est que la République seule avec ses gauches radicales ou tempérées, furieuses ou théoriques, logiciennes ou inconséquentes, appelle la dissolution et la veut sur l'heure et sans doute elle a ses raisons.

Ce sont ces raisons qu'il faut connaître ; elles peuvent faire soupçonner aux esprits méditatifs qu'ils ont mieux à faire que de courir brusquement les aventures d'une dissolution, qui n'aurait, dans le désarroi mortel où nous sommes, qu'un effet présent, la fin peu glorieuse d'une Assemblée monarchique mourant dans l'agonie d'une République entre les bras de deux rhéteurs, M. Laboulaye et M. Wallon.

Chronique générale.

Pas la plus petite nouvelle, ni à droite, ni à gauche, ni même dans les centres ; le sujet des conversations le plus général, après la pluie et le beau temps, c'est la question des vacances parlementaires. Y en aura-t-il ? et quand commenceront-elles ?

Personne n'est d'accord, naturellement, sur cette question intéressante.

Les uns, le groupe des impatients, prétendent qu'il faut en finir, et ils proposent de ne se séparer qu'à la fin de septembre, quitte à proroger l'époque de la réunion des conseils généraux.

Les autres, les modérés, demandent que l'Assemblée se sépare à la fin du mois et revienne en septembre. Parmi ce groupe, on compte très-peu de chasseurs et de propriétaires fonciers.

Les autres enfin — les sages — désirent que la session se termine dans les premiers jours d'août et que l'Assemblée reprenne ses travaux à la fin de novembre ou au commencement de décembre.

Reste à savoir quel est le député audacieux qui attachera le grelot. On compte toujours sur l'énergie du représentant de la Haute-Loire, M. Malartre.

En attendant, les gauches jouent chaque soir une petite comédie parlementaire — quand 6 heures approchent. L'Assemblée, fatiguée, demande le renvoi de la discussion au lendemain, le président met la question aux voix, et comme un certain nombre de membres de la droite sont déjà partis, la gauche vote la continuation de la discussion. A peine le vote est-il acquis, que plusieurs membres de la gauche, les mêmes qui ont voté pour la continuation de la discussion, s'empresent de quitter la salle.

L'orateur, qui monte à la tribune, est obligé de parler, au milieu des réclamations des mécontents qui ponctuent chaque phrase de l'orateur par des : A demain ! à demain !

Il serait beaucoup plus digne pour l'Assemblée de fixer l'heure exacte à laquelle la séance doit se terminer, quitte à la prolonger ou à l'abrégier de quelques minutes, suivant les besoins de la discussion.

Les orateurs ne doivent pas se plaindre de ne pouvoir prendre la parole, aujourd'hui on a entendu trente-trois discours. M. Clapier est resté 5 quarts d'heure à la tribune, et M. le ministre des travaux publics y est monté sept fois. C'est presque un travail forcé.

L'Assemblée a recommencé avant-hier la

discussion du projet concernant diverses lignes de chemin de fer ; cette discussion n'ira pas non plus à grande vitesse, et M. le ministre rencontrera plusieurs obstacles sérieux sur la voie.

*

*

On s'occupe de nouveau des différences qui auraient existé entre l'effectif officiel de l'armée de 1869 et l'effectif sous les drapeaux. Sur ces différences, la *Correspondance Havas* publie la note suivante :

« La commission chargée de vérifier les comptes de l'exercice 1869 s'est occupée des différences que l'on dit avoir existé entre l'effectif officiel de l'armée en 1869 et l'effectif réellement présent sous les drapeaux. Le recensement du plébiscite de 1870 indiquait 337,000 hommes en activité de service, tandis que le budget renfermait des crédits calculés sur le pied de 425,000 hommes.

» M. le baron Decazes, rapporteur, chargé de faire des recherches à ce sujet à la comptabilité du ministère de la guerre, a reçu communication de deux décrets datés de 1862 et de 1868, décrets qui autorisaient à employer pour l'amélioration de l'ordinaire des troupes la solde des hommes qui se trouvaient en congé.

» La commission a décidé d'entendre sur ce sujet les explications de l'intendant général Guillot, directeur général de la comptabilité au ministère de la guerre. »

Le *Courrier de France* publie une version qui diffère sur un point assez important de celle de l'*Agence Havas* ; il n'y est pas question de la production des deux décrets de 1862 et 1868.

Une troisième version, celle du *Soir*, feuille bonapartiste, signale la difficulté soulevée sans indiquer l'explication donnée.

Sur cette explication nous ferons deux observations :

1° Nous ne savons ce qu'il en est du décret de 1868, mais pour celui de 1862, nous pouvons affirmer qu'il n'a pas été appliqué, au moins immédiatement ; à cette époque, les commandants de compagnie ne percevaient pas la solde des hommes en congé.

2° La légalité des deux décrets de 1862 et 1868, en admettant leur existence, ne serait-elle pas contestable ? Une loi n'était-elle pas nécessaire pour attribuer à l'ordinaire des compagnies la solde des hommes en congé, qui rentrait dans les caisses de l'Etat et diminuait d'autant les dépenses de l'armée ?

*

*

Le *Petit Lyonnais* annonce que l'une des personnes arrêtées le 18 juin sous la prévention d'affiliation à une société secrète a été, il y a deux ou trois jours, mise en liberté sous caution ; c'est M. Michel Guillet, tourneur sur cuivre, demeurant rue de Chartres, 123, pour lequel une somme de 500 francs a été déposée comme cautionnement.

Le *Salut public* ajoute que plusieurs des inculpés auraient fait les aveux les plus complets, et que le parquet tiendrait, dès à présent, dans sa main, tous les fils d'une société secrète qui se nommait la *Permanente*.

*

*

On lit dans l'*Univers* :

« Malgré les efforts de notre éloquent défenseur, M^e Oscar de Vallée, dont la plaidoirie a été à la hauteur de la cause, la cour,

présidée par son nouveau premier président, M. de La Rombière, a confirmé purement et simplement le jugement rendu contre nous en première instance, dans l'affaire de ce mercier qui avait annoncé publiquement, par affiche, un certain dimanche, que son magasin n'était pas ouvert ce jour-là à cause des réparations à l'intérieur.

» Comme le tribunal de première instance, la cour a cru devoir nous faire payer quatre mille francs et le reste pour indemniser ce violateur de la loi divine et humaine du conseil que nous avons donné aux personnes chrétiennes de ne plus fréquenter son magasin.

» Il nous reste, après cet arrêt, à défendre jusqu'au bout notre droit de réponse à une affiche provocante, en recourant à la cour de cassation. »

LES INONDATIONS.

LES CAUSES.

On cherche maintenant à découvrir quelles ont été les causes du sinistre qui vient de désoler nos plus riches provinces du Midi.

Au commencement du mois une neige épaisse est tombée sur les montagnes où la Garonne et une partie de ses affluents prennent leurs sources, et pendant plusieurs jours il y eut jusqu'à deux mètres de neige sur les flancs des Pyrénées. Puis tout à coup le temps changea et le thermomètre remonta. Des vents chauds vinrent à souffler et amenèrent une pluie battante qui ne tarda pas à faire fondre les neiges. Ceci produisit une immense quantité d'eau qui fit soudainement grossir toutes les rivières.

On se pose naturellement aussi la question de savoir si de pareils sinistres peuvent être évités, si des mesures efficaces peuvent être prises contre leur retour ? L'avis des ingénieurs est que les digues les plus solides et les mieux établies ne sauraient résister au choc des courants, dont la violence ne connaît pas d'obstacles. On parle bien d'établir des observatoires sur les pics des montagnes qui dominent les vallées dans lesquelles coule la Garonne. Encore est-il que les signaux ou le télégraphe ne conjureront qu'une partie du danger ; ils serviront d'avertissements, le fleuve n'en débordera pas moins, et les avertissements arriveront-ils probablement trop tard ?

La ville de Toulouse vient de décider qu'un monument commémoratif s'élèverait sur une des places du faubourg Saint-Cyprien. Les noms des soldats qui sont morts victimes de leur dévouement seront inscrits sur une des faces.

LES SECOURS.

Le total des souscriptions publiées jusqu'à ce jour par le *Journal officiel* s'élève à la somme de 948,875 fr.

Dans la dernière liste, on remarque les noms du duc d'Elchingen, 4,000 francs ; du prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne, 4,000 fr. ; du cercle du Jockey-Club, 42,000 fr. ; du général duc d'Aumale, 25,000 fr. ; de M^{me} la duchesse de Chartres, 3,000 fr. ; du duc de Galliera, 40,000 fr. ; de lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, 4,000 fr.

Les compagnies de chemins de fer du Nord et du Midi ont souscrit chacune pour une somme de 25,000 fr.

Des listes de souscription sont ouvertes au ministère de l'agriculture et au palais de la Légion-d'Honneur.

La cour des comptes a souscrit une somme de 40,000 fr.

La cour d'appel de Paris a souscrit une somme de 5,000 fr.; la cour de Limoges, 2,000 fr.; la cour de Nîmes, 1,500 fr.; la cour de Poitiers, 2,000 fr. Le conseil municipal de Marseille a voté un secours de 40,000 fr. Celui de Bayonne a souscrit pour 6,000 fr.

M. le préfet du Rhône adresse aux maires de son département une lettre par laquelle il déclare approuver avec empressement les délibérations prises par les conseils municipaux en faveur des inondés.

Le conseil municipal de Grenoble a voté une somme de 5,000 fr.

Les élèves du petit séminaire de Beaucaire viennent, par une généreuse initiative, de renoncer à leurs prix de fin d'année pour que la valeur en soit versée au profit des inondés.

On espère, dit le *Messageur de Toulouse*, que les trains pourront recommencer à marcher entre Agen et Toulouse, au moins sur une seule voie, vers la fin de la semaine prochaine. On travaille à fermer l'énorme brèche de 2,400 mètres de longueur, qui s'était faite entre Valence-d'Agen et la Magistère.

La commission administrative des hospices civils de Montpellier a offert à ses collègues de Toulouse cinquante lits, et les sœurs de l'hôpital de Montpellier ont offert l'hospitalité à leurs compagnes de Toulouse.

M. le comte de Chambord s'est empressé de souscrire pour une somme de 45,000 fr. en faveur des inondés du Midi.

Plusieurs religieuses de différentes communautés de Paris sont parties ces jours derniers, se rendant à Toulouse pour offrir le concours de leur dévouement aux malheureuses victimes du fléau.

On lit dans le *Courrier de Bayonne* :

Notre compatriote M. F. Saubot-Damburgez, avocat à Paris et ancien préfet de l'Ariège, vient d'adresser au préfet actuel de ce département la lettre suivante :

« Monsieur le préfet,

« Je suis plus ému que je ne puis le dire des malheurs affreux qui viennent de frapper le département que j'ai eu l'honneur d'administrer.

« Comment recueillir ces pauvres orphelins ? Comment parer au chômage des usines de Foix et de Lanclanet ? Comment reconstruire ces maisons écroulées par centaines à Pamiers, aux Cabanes, à la Bastide-Besplas, à Mirepoix et à Mazères ? Comment, en particulier, relever ce pittoresque village de Verdun, englouti tout entier sous un horrible mélange d'eau et de terre détrempée ?

« Je m'empresse, monsieur le préfet, de vous envoyer par un mandat sur la poste ma modesto offrande ; mais je tiens surtout à vous communiquer une idée que je crois féconde, si elle est réalisée avec sagesse et entrain. C'est l'idée d'une loterie nationale sur une vaste échelle de 15 ou 20 millions.

« Un homme de cœur et d'intelligence, très-capable de diriger et de mener à bonne fin cette œuvre, avec lequel cette idée m'est commune, vient d'adresser aujourd'hui même une demande d'autorisation à M. le ministre de l'intérieur.

« Je ne vois que là le moyen de se procurer des ressources proportionnées à la grandeur du fléau qui frappe les populations du Midi.

« MM. les députés du Midi appuieront certainement cette demande. La presse, sans distinction d'opinion, voudra seconder cette œuvre par la publicité. Tout le monde s'empressera d'y concourir. Mais il n'y a pas un moment à perdre, car, vous le savez mieux que personne, les besoins sont immenses et urgents.

« Agrérez, Monsieur le préfet, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« F. SAUBOT-DAMBURGEZ,

« Ancien préfet de l'Ariège. »

EPISODES.

Nous lisons dans l'*Univers* :

Un de nos amis toulousain, en résidence

à Versailles, nous communique le récit d'un trait bien touchant qui se rapporte aux désastres des derniers jours :

Dans la lettre d'une pauvre femme du faubourg Saint-Cyprien, qui raconte avec une simplicité pleine de foi comment elle a été sauvée et sa maison conservée aussi, je trouve ces lignes bien émouvantes dans leur grande simplicité, car elles rendent témoignage des sentiments de piété qui animent cette population : « Je ne t'ai pas encore dit, » écrit cette fille du peuple à l'un de ses parents, que ma maison n'est point tombée ; » je crois reconnaître là une protection particulière du *Sacré-Cœur*, parce qu'avant de » la quitter j'avais appliqué cette image bénie à toutes les portes. Il y en a très-peu » qui soient restées comme la mienne... »

On signale un acte de probité et de présence d'esprit qui mérite de ne point passer inaperçu. Un artilleur du 48^e régiment ayant découvert dans les décombres une cachette de numéraire qui renfermait environ un millier de francs, s'est empressé de recueillir la somme en évitant d'attirer les regards des curieux, est allé la remettre à ses chefs et les a conduits immédiatement sur les lieux de la trouvaille, afin de sauvegarder les droits du légitime propriétaire.

Tous les chefs de corps ont remis au général en chef des sommes de 20, 30, 50 mille francs trouvés par les soldats sous les décombres.

M^r l'évêque d'Agen a montré pendant les tristes jours qui viennent de se passer un courage et un dévouement admirables.

Nous lisons à ce sujet les lignes suivantes dans le *Conservateur et le Gers réunis* :

« Dès vendredi, au prix des plus grands dangers, Monseigneur se rendait, accompagné de M. le vicaire général Manec, à l'hospice, cerné par les eaux, dans une barque montée par M. Peyrolles, le jeune aide de camp de M. le général Minot, dont la conduite, pendant tout le temps de l'inondation, a excité l'admiration générale. Ici Sa Grandeur prodiguait aux malades et aux vieillards de précieuses consolations.

« Samedi, Monseigneur a visité les quartiers encore inondés de la rue des Charretiers, Caillou, Loiseau, Fon-de-Raché, Calabadié et cours Saint-Antoine, jusqu'aux bords de la Dordogne, distribuant du pain et de l'argent aux nécessiteux.

« Au coin de la rue des Charretiers, un incident dramatique s'est produit. Au moment où Monseigneur s'embarquait, un homme arrivait portant son enfant mort dans ses bras et le déposait dans la barque du saint prélat, qui, le visage inondé de larmes, a trouvé les plus sympathiques paroles pour raviver le courage du malheureux père.

« Les quartiers de la rue du Pin, de la rue Saint-Jean et rues adjacentes ont eu également la visite de Sa Grandeur. Au moment où Monseigneur, toujours suivi de son dévoué vicaire général, les parcourait, ces quartiers présentaient l'aspect le plus désolant. Sur ce point, la misère est grande. Les maisons enfoncées dans la vase suintent partout l'indigence, et peut-être dans quelques jours l'épidémie. Monseigneur, dont l'émotion vraiment évangélique va si droit au cœur de ceux qui souffrent, a soulagé par de pieuses exhortations et de nombreux dons matériels les infortunes les plus pressantes.

« A l'évêché, par ordre du bien-aimé prélat, des distributions de pain ont été faites et plusieurs familles d'inondés ont été recueillies. »

Parmi les victimes des derniers désastres à Toulouse, le *Progrès libéral* cite le jeune garçon de M. Maurette, professeur de sculpture à l'École des beaux-arts :

« Les circonstances dans lesquelles ce pauvre enfant a trouvé la mort forment un des plus émouvants épisodes de cette nuit funèbre du 23 juin.

« M. Maurette, qui a son atelier en ville, près du palais du maréchal, fut prévenu dans la journée des dangers que courait le faubourg Saint-Cyprien. Il se rendit aussitôt à la barrière de Muret, où il demeure, pour emmener M^{me} Maurette et ses trois enfants, dont deux petites filles de huit à dix ans ; mais, pendant que l'on se préparait à emporter les objets les plus précieux, la crue est arrivée avec une telle rapidité que toute retraite s'est trouvée fermée.

« En un quart d'heure, l'eau s'était élevée

de plus d'un mètre. Il fallut rester. La marche progressive du fléau fit monter d'abord au premier étage, puis sur le toit, où se trouvaient réunies, indépendamment de la famille Maurette, plusieurs personnes occupant d'abord les maisons voisines et qui avaient espéré trouver dans celle de M. Maurette un asile plus assuré. M. Maurette tenait à la main ses deux petites filles pendant que la mère portait le petit garçon cramponné à son cou.

Ces malheureux passèrent ainsi une partie de la soirée dans l'obscurité, dans les tranches les plus cruelles, cernés par le torrent qui grondait à leurs pieds et écoutant avec effroi le fracas des maisons s'écroulant autour d'eux.

Vers dix heures, des craquements sinistres les avertirent que leur étroit refuge était lui-même compromis ; c'est alors qu'apercevant à peu de distance une maison restée encore debout et qui heureusement a résisté aux attaques du fléau, une des personnes en détresse, M. X..., doué d'une grande force et d'un rare sang-froid, se précipita à l'eau et parvint à se hisser sur le nouveau toit.

Par malheur, en prenant son élan, il avait renversé M^{me} Maurette, que l'on a pu retenir, mais le pauvre enfant qu'elle portait s'était détaché par suite de la secousse, et roulait dans l'abîme sans que le malheureux père, soutenant sa femme qui venait de s'évanouir, retenu par ses petites filles qui s'attachaient à lui, ait pu, dans l'obscurité, porter au pauvre petit être un secours d'ailleurs bien inutile.

Sur ces entrefaites, et au moment où le danger devenait plus pressant, par un de ces hasards qui se présentent dans les plus terribles situations, les habitants de la maison Connac, où était parvenu M. X..., lui firent remettre une pièce de toile d'environ 25 mètres, découverte dans la maison et qui pouvait devenir un instrument de sauvetage.

Après avoir attaché un corps lourd, un fer à repasser à l'extrémité de cette corde, M. X... la lançait à tour de bras à M. Maurette, qui ne parvint à la saisir qu'après les plus pénibles tentatives.

C'est alors que commença un long et émouvant sauvetage.

M. Maurette entourait la taille de ses petites filles avec la pièce de toile roulée en corde, dont M. X... tenait l'autre extrémité, et les lançait dans l'eau, d'où M. X... après les avoir maintenues aussi haut que possible, parvenait à les hisser successivement près de lui.

Vint le tour de M^{me} Maurette, qui n'était pas revenue de son évanouissement. Elle avait déjà plongé dans l'eau, traversé la largeur de la rue, et M. X... s'efforçait de l'amener à lui, lorsque ses forces, épuisées tout à coup, lui manquèrent. Il y eut un moment terrible d'angoisse. M. Maurette se jeta alors à la nage, et joignant ses efforts à ceux de M. X..., parvint enfin à soulever le corps de la pauvre femme privée de sentiment jusqu'au toit où étaient déjà les petites filles, et où il réussit à monter lui-même sur son nouveau refuge.

Peu d'instant après, la maison qu'on venait de quitter s'écroulait.

La malheureuse famille, en deuil, passa toute la nuit dans un état de prostration facile à comprendre, attendant la mort qu'elle trouvait longue à venir.

Vers cinq heures du matin, pourtant, au crépuscule, une personne de la maison eut la pensée de sonder la profondeur du torrent, et comme il fut reconnu qu'il n'y avait plus d'eau que jusqu'à la ceinture, on se décida à descendre et à venir sur la terre ferme demander asile aux amis que le fléau avait épargnés.

Le lendemain, le cadavre du pauvre petit était retrouvé dans la vase, à quelques mètres de la maison écroulée, où, parmi les débris, se retrouva son berceau. »

Etranger.

RUSSIE.

On lit dans le *Nord*, organe du cabinet de Saint-Petersbourg :

« Il se manifeste depuis quelque temps en Angleterre une recrudescence de préoccupations pour les affaires d'Orient. Une interpellation a été faite hier, à la Chambre des communes, sur la situation en Grèce ; le sous-secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères, M. Bourke, a calmé le,

appréhensions qui avaient été manifestées par les auteurs de l'interpellation ; il a dit lénique rien d'anormal, rien qui fût de nature à justifier des inquiétudes. M. Bourke a peut-être fait preuve dans sa réponse d'un optimisme exagéré.

Sans doute, il n'y a actuellement aucune cause d'appréhensions sérieuse ; mais la situation créée par les ardues compétitions des partis, qui immobilisent la machine gouvernementale et empêchent la réalisation des réformes les plus indispensables, pourrait-elle se prolonger indéfiniment sans faire naître des dangers ?

Une autre interpellation est annoncée à la Chambre des lords pour le 49 juillet ; elle a trait à la question des conventions commerciales de la Roumanie, et à l'opposition qui a été faite pendant un certain temps par la Porte à la conclusion de ces arrangements. Ce débat fournira sans doute l'occasion d'examiner à fond la situation économique de la Turquie, et il est probable que de cet examen surgiront de nouveaux arguments en faveur de l'autonomie douanière des Principautés vassales, dont il serait exorbitant de vouloir arrêter indéfiniment les progrès matériels, en les plaçant à cet égard sous la tutelle de la Porte, en les enchaînant au régime économique et douanier de la Turquie.

Le nouveau budget turc paraît devoir, suivant une communication officielle de la Porte, présenter un tableau peu brillant ; le déficit sera considérable, et comment le comblera-t-on ? On ne parle pas d'un nouvel emprunt et l'on espère pouvoir parer aux difficultés de la situation par une série de mesures fiscales, entre autres des droits de timbre et de patente. Mais pour que ces impôts soient productifs, il faut que l'industrie et le commerce se développent, et ce développement ne pourra s'effectuer d'une façon vraiment appréciable aussi longtemps que la sécurité des personnes, des propriétés et des transactions ne sera pas garantie par une bonne administration et une justice impartiale. »

ESPAGNE.

Les représentants de l'alphonsisme auprès du Saint-Siège se préoccupent beaucoup de l'arrivée à Rome du général carliste Lizarraga. Ils pensent qu'un homme de cette importance ne peut avoir été chargé que d'une importante mission, et les imaginations de l'ambassade de France se donnent libre carrière. Elles sont d'autant plus en éveil que les difficultés ne font que s'accroître entre le nonce et le gouvernement de Madrid. On sait que les partisans de la liberté des cultes en Espagne sont très-encouragés par la Prusse : ce qui n'est pas de nature à les recommander au Vatican.

Chronique Locale et de l'Ouest.

SOUSCRIPTIONS
POUR LES INONDÉS DU MIDI.

Nous rappelons à nos lecteurs que des listes de souscription sont ouvertes :

A la Mairie de Saumur ;
Au bureau du journal l'*Echo Saumurois* ;
Au bureau de M. Vétault, percepteur, rue de Bordeaux.

CONCERT AU PROFIT DES INONDÉS.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, il y a eu foule, hier soir, au théâtre. Nos concitoyens avaient entendu l'appel des amateurs et artistes de notre ville en faveur des victimes de l'inondation du Midi. A peine cette soirée avait-elle été annoncée que toutes les places ont été retenues. On comprend quelle est l'immensité du désastre dans le bassin de la Garonne, et combien de misères resteront sans adoucissement, malgré l'empressement du pouvoir et des associations charitables qui s'organisent de tous côtés. Il est difficile, en effet, de parer à trois cent millions de désastres, chiffre reconnu dans un premier examen. Que la charité ne se ralentisse pas ; tout navrant que soit le récit apporté par les journaux et correspondances du Midi, il est bien au-dessous de la vérité.

Nous ne dirons rien du programme ni de l'exécution du concert d'hier soir. Ils ne laissaient rien à désirer. Nous avons entendu les morceaux qui ont valu, au dernier

Festival d'Angers, à chacune de nos musiques, la médaille de vermeil (grand module), et qui ont établi d'une façon brillante chez nos voisins la réputation de MM. Halbert et Meyer, réputation bien faite chez nous de vieille date.

L'Hommage à l'Alsace, par la musique des pompiers, et la Grotte des Fées, par la musique municipale, ont été couverts d'applaudissements.

Nous ne parlerons pas non plus des bravos recueillis par les artistes et amateurs dans les divers autres morceaux, ni des rap-pels chaleureux qui ont chaque fois retenti dans la salle entière.

La soirée a produit, tant en location qu'en quête, la somme de 4,540 francs. C'est un beau résultat dont doivent être fiers les organisateurs du concert et dont notre population elle-même leur saura gré.

Le capitaine commandant la compagnie de sapeurs-pompiers de Saumur a adressé à M. le Maire la lettre suivante :

« Saumur, le 4 juillet 1875.

» Monsieur le Maire,

» J'ai l'honneur de vous annoncer que la compagnie de sapeurs-pompiers, dans sa réunion de ce matin, a décidé qu'une somme de cent francs serait versée, en son nom, à la quête qui se fera ce soir au concert donné au profit des inondés du Midi.

» Je suis heureux d'être l'intermédiaire d'une compagnie qui a de tout temps et en toute occasion su compatir au malheur.

» Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération.

» E. ROFFAY. »

Nous apprenons que la Compagnie d'Orléans vient de faire verser une somme de 25,000 fr. au profit des inondés.

Elle a décidé, en outre, de transporter à 1/2 tarif les dons gratuits destinés à soulager les misères des populations atteintes et qui seront dirigés sur Toulouse, Agen et Tarbes, à l'adresse des autorités (évêques, préfets, maires).

Depuis quelques jours, une certaine panique, que rien ne justifie jusqu'ici, s'est répandue dans nos campagnes, principalement dans la Vallée. Le bruit d'une inondation de la Loire court, et l'on ne sait ce qui a pu y donner lieu.

Aucune nouvelle de la Haute-Loire ni des affluents de notre fleuve ne signale de crue, et si quelque élévation d'eau se manifestait sur un point quelconque, l'autorité supérieure ne manquerait pas de le signaler.

Il est vrai que la pluie persiste toujours ; mais la Loire n'est, à Saumur, qu'à 4 m. 30 au-dessus de l'étiage, et il y a toute latitude pour recevoir, sans danger aucun, une assez forte crue.

SOUS-PREFECTURE DE SAUMUR.

LOI PROTECTRICE DES ANIMAUX.

Le Sous-Prefet de Saumur, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, croit devoir rappeler à ses administrés la loi relative aux mauvais traitements exercés envers les animaux, ainsi conçue :

« Article unique. — Seront punis d'une amende de cinq à quinze francs, et pourront l'être d'un à cinq jours de prison, ceux qui auront exercé publiquement et abusivement de mauvais traitements envers les animaux domestiques.

» La peine de la prison sera toujours appliquée en cas de récidive.

» L'article 483 du Code pénal sera toujours applicable. »

(Délibéré en séance publique, Paris, les 15 mars, 13 juin et 2 juillet 1850.)

Pour copie conforme,
OCTAVE BLANG.

LES NOUVEAUX DROITS SUR LES VINS.

Il y a quelques années, c'était une loi contre l'ivrognerie, ordre était donné de nettoyer nos rues des nombreux ivrognes qui trop souvent les encombraient ; aujourd'hui il semblerait que le but proposé aurait été si complètement atteint et nos populations si bien corrigées qu'on peut désormais les envoyer sans crainte boire au cabaret, et que même on ne veut plus les laisser boire ailleurs ; c'est du moins le sens direct qui semble ressortir de la nouvelle réglementation sur les boissons. D'un côté, imposition considérable du vin consommé dans l'intérieur des ménages ; de l'autre, dégrèvement des cabaretiers dans la même propor-

tion et encouragements pour étendre leur agréable industrie.

Mais, alors même que les clients des cabarets seraient devenus plus sages qu'autrefois, ce qui malheureusement n'est guère prouvé, il serait encore souverainement injuste de les mettre sur la même ligne et au même rang que les consommateurs du foyer domestique ; la consommation au dehors, quand elle n'entraînerait pas de résultats fâcheux, est au moins la plupart du temps stérile pour la famille et nullement profitable pour la santé ; c'est un plaisir dont on peut facilement se priver, et par là même imposable par l'Etat sans injustice, comme le tabac et les billards. Dans le ménage, au contraire, le vin cesse d'être un objet de luxe, il devient un aliment aussi nécessaire et profitable qu'il est souvent ailleurs nuisible et dangereux.

Il semblerait donc beaucoup plus naturel et plus juste que, dans la nouvelle loi, on eût suivi une voie toute autre, et que l'on eût plutôt cherché à introduire de plus en plus dans les ménages un aliment si propre à entretenir la bonne santé et l'énergie dans le travail, qu'à reporter, au contraire, une partie des droits sur les débits dont la nécessité est loin d'être aussi bien démontrée. Et cette amélioration eût été d'autant plus facile à obtenir et fût venue d'autant plus naturellement, qu'avec la culture de la vigne qui tend à s'étendre dans de grandes proportions, le vin de consommation ordinaire baissera forcément et deviendra abordable pour bien des bourses ; mais si l'on change les conditions actuelles, au point d'ajouter pour les droits presque le prix du vin, beaucoup de familles seront obligées de s'en passer et d'abandonner un breuvage salubre pour des boissons peu profitables et souvent malsaines.

Par ce nouvel impôt ne fait-on pas, en outre, contribuer les petites bourses dans de bien plus fortes proportions que les grandes, ce qui est souverainement injuste, puisque les vins communs auront à payer presque leur valeur comme droits, à la différence des vins de luxe dont la taxe ne sera guère que du quart ou du cinquième ?

Que l'on ne réponde pas ce qui a déjà été dit plusieurs fois, que cette loi a principalement pour but l'avantage des classes ouvrières qui achètent leur vin bouteille à bouteille. Je ne puis affirmer au juste quels sont les usages en dehors de chez nous, mais en Anjou, l'ouvrier possédant quelques avances, trouve bien plus avantageux d'acheter directement son vin par barriques ou par quarts qu'en détail, par l'intermédiaire du cabaretier. Qu'est-ce qui prouve, du reste, que ce sera le consommateur qui jouira du nouveau bénéfice accordé au débitant, et que celui-ci diminuera ses prix d'une façon appréciable ? N'est-il pas plutôt à craindre que l'acheteur n'ait à souffrir de l'absence de surveillance de la régie ? la nouvelle loi faisant payer simplement pour l'entrée des barriques et non plus pour leur débit, ne favorisera-t-elle pas plus que de raison leur multiplication à l'intérieur ?

Mais bien que cette nouvelle réglementation soit défectueuse, et on peut ajouter fort peu morale sur plusieurs points, bien qu'elle soit même en contradiction flagrante avec les théories d'extraction de l'ivrognerie et de diminution des cabarets qui avaient cours il y a quelques années, à quoi bon, dira-t-on, démontrer tout cela actuellement ? Toutes ces récriminations ne sont-elles pas au moins intempestives ? Puisque cette loi existe, il faut bien la subir patiemment, et toutes nos plaintes actuelles ne pourraient rien changer.

Je suis loin de partager cet avis ; nos législateurs, ne voyant que le côté de l'économie, la réduction d'un grand nombre d'employés, et surtout distraits par les préoccupations politiques qui les absorbent, il est fort vraisemblable qu'ils n'ont accordé que très-peu d'attention aux inconvénients de cette nouvelle loi ; on sait même que son acceptation n'a été précédée d'aucune discussion publique. Aussi, comme la politique et l'esprit de parti ne sont pas en jeu, je ne doute pas que si de fortes réclamations abondaient de toutes parts, nos députés ne revinsent vite de leur récente décision, et qu'une nouvelle loi ne modifiât la première dans un sens plus conforme à la moralité et à l'hygiène publiques.

Des cas analogues se sont du reste déjà présentés. N'a-t-on pas eu les lois sur la poudre et les permis de chasse abrogées peu de temps après leur promulgation, dès qu'on en eut reconnu les inconvénients ? Et

dans ce moment même, il est question de faire droit aux plaintes des bouilleurs de cru, réclamant contre la loi qui les concerne ?

(J. de Maine-et-Loire.) Gabriel ROGERON.

En exécution de l'article 6 de la loi du 2 juin courant, les prix de vente de la poudre sont désormais ainsi fixés :

Poudre fine : 11 fr. 85 le kilog., soit 1 fr. 20 l'hectog., au lieu de 95 c., ancien prix.

Poudre superfine : 15 fr. le kilog., soit 1 fr. 50 l'hectog., au lieu de 4 fr. 20, ancien prix.

Poudre extra-fine : 19 fr. 35 le kilog., soit 1 fr. 95 l'hectog.

D'après un journal de Paris, « on va donner à Angers, dans le théâtre que dirige M. Mark, ancien directeur du théâtre de Strasbourg, un opéra-comique, intitulé *Rosita*, qui a pour auteurs deux Strasbourgeois, M. Edmond Weber et M. Emile Lonchamp, et qui sera joué par une troupe qui compte beaucoup d'enfants de l'Alsace. »

Question. — La loi donne-t-elle à un jeune homme qui, voulant prendre l'engagement conditionnel d'un an, a passé son examen et a été accepté, le droit d'attendre d'avoir tiré au sort ? et, en cas de mauvais numéro, ce jeune homme peut-il, en versant les 4,500 francs, s'engager et ne faire qu'un an ?

Réponse. — Non, il ne peut jouir, en même temps, du bénéfice du volontariat d'un an et de celui du tirage au sort.

CUISINE DE PÊCHE.

L'Indépendant d'Indre-et-Loire recommande aux amateurs une matelote tourangelle qui est, paraît-il, excellente.

« J'ai profité des fermetures de la chasse et de la pêche, dit M. Florian Pharaon, pour aller battre les fourneaux de province et revenir avec des méthodes sinon inconnues, du moins assez généralement ignorées.

» La reconnaissance de l'estomac me fait reprendre ma série par le souvenir d'une matelote tourangelle, mangée sur les bords de la Vienne, entre Candès et Saint-Germain.

» Les nasses avaient recueilli dans la nuit : anguilles, barbillons, brochetons et carpes, et dame Armande les avait écaillés, lavés, vidés et coupés en tronçons. Tandis que le poisson ressuait, elle avait foncé une casserole avec un bouquet garni de persil, du thym, de la ciboule, du laurier suivant goût, un clou de girofle et deux gousses d'ail. Elle plaça sur ce lit les tronçons de poissons qu'elle recouvrit de bon vin rouge chinonais auquel elle ajouta, lorsqu'il fut en ébullition, un demi-verre de bonne eau-de-vie. Dame Armande y mit le feu et laissa réduire pendant un quart d'heure.

» Eclairée par la flamme bleuâtre, elle ressemblait à la sibylle de Panzoult, de Rabelais.

» La cuisson achevée, dame Armande retira la casserole du feu, dressa ses tronçons en bataille sur un plat, lia sa sauce avec du beurre manié de farine et versa sur la matelote.

» Cela est parfait et n'a pas besoin d'être vanté : le plat se vante tout seul, et, pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à l'expérimenter. »

Pour les articles non signés : P. GÉDÉ.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 30 juin 1875.

NAISSANCES.

Le 1^{er}. — Rachel-Éléonore Sénéchal, rue de la Tonnelle. — Alexandrine Cagnol, rue de Lorraine.

Le 4. — Marie-Louise-Valentine-Joséphine Albert, rue de la Petite-Douve. — Françoise Couasne, à l'Hospice.

Le 5. — Aline-Charlotte Faucillon, rue de l'Hospice. — Alice-Célestine Pouzet, rue de Nantilly. — Charlotte Sauton, rue de la Visitation.

Le 10. — Eugénie-Victoire Ladignac, rue de la Fidélité.

Le 11. — Louis Maîtrejean, à l'Hospice.

Le 13. — Nelly-Marie Bourrel, rue de Poitiers.

Le 15. — Elise-Julienne Loreau, rue de Poitiers. — Joséphine-Henriette Cocuau, ruelle des Capucins.

Le 16. — Louis Vallet, au Petit-Puy. — Léger Guillaume, rue de Fenet.

Le 17. — Antoine-Marc Roussel, rue de la Tonnelle.

Le 18. — Alexandre Kelléner, rue Saint-Nicolas.

Le 19. — Marguerite-Henriette Gangneux, rue de Fenet.

Le 20. — Albert Rideau, rue des Boires.

Le 21. — Jules Toquebiol, rue de Nantilly.

Le 22. — Jules Sauton, rue de la Visitation.

Le 24. — Laurence-Louise Montaudon, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 25. — Henri-Marcel-Victor Humeau, rue Nationale.

Le 26. — Joseph Roquet, rue Notre-Dame. — Marguerite-Jeanne-Suzanne de Sesmaisons, rue des Paiens.

Le 27. — Auguste-Louis-Antoine Chonion, ruelle des Boires. — Jules-Désiré-Georges Robineau, rue de l'Hôtel-Dieu. — Jean Ceppe, rue de Fenet.

Le 29. — Lucien-Pierre Bellec, route de Rouen.

MARIAGES.

Le 1^{er}. — Louis-Emile-Victor Jégu, bijoutier, a épousé Eugénie Pichard, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 2. — Eugène-Henri Rouland, cavalier de manège, a épousé Césarine-Alexandrine Goubard, couturière, tous deux de Saumur.

Le 7. — Gaston Bourreau, ferblantier, de Chinon, a épousé Héloïse-Augustine-Désirée Bourreau, couturière, de Saumur.

Le 9. — Étienne-Jacques Coquereau, brigadier d'octroi (veuf), a épousé Armandine-Victorine Igony, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 14. — Adolphe Platteau, perruquier, a épousé Léonie-Florence Robert, couturière, tous deux de Saumur. — Jérôme Robé, sabotier, a épousé Emilie-Marie Martinet, lingère, tous deux de Saumur.

Le 21. — François-Jacques Lagneau, charpentier, a épousé Françoise Richer, chapeletière, tous deux de Saumur.

Le 22. — Georges-Henri-Maximilien de Saint-Mart, lieutenant au 5^e dragons, a épousé Lucie-Amélie Lavoye, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 28. — Joseph-André Favreau, jardinier-fleuriste, a épousé Sophie-Anne Boullier (veuve), sans profession, tous deux de Saumur.

Le 29. — Jean-Paul-Emile Proust, propriétaire, chevalier de la Légion-d'Honneur, a épousé Hélène-Marie-Berthe Lambert, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 2. — Jeanne Luzé, domestique, 69 ans, veuve François Barbin, rue des Basses-Perrières. — Louise-Joséphine Dexonne, 2 mois, rue Saint-Nicolas.

Le 3. — Urbain-Victor Mesnet, propriétaire, 72 ans, rue du Temple.

Le 4. — Joseph-Louis Tézé, 4 mois, rue de la Chouetterie.

Le 5. — Jeanne Vinettier, rentière, 90 ans, veuve Jean-Pierre Touret, rue Saint-Nicolas. — Pierre Ritoy, domestique, 56 ans, rue du Temple.

Le 7. — Prosper Béas, sous-brigadier de police, 42 ans, place du Marché-Noir.

Le 9. — Modeste Chambille, matelassière, 74 ans, à l'Hospice.

Le 10. — Marie Piau, rentière, 34 ans, rue Notre-Dame. — Alfred Pitois, 3 mois, rue de Fenet.

Le 11. — Hyacinthe Chantreau, chapeletière, 38 ans, épouse Pierre Leveau, à l'Hospice.

Le 14. — Augustin Thuau, ferblantier, 42 ans, rue de la Comédie. — René-Étienne Sigogne, chapeletier, 50 ans, rue de Fenet. — Pierre-Guillaume Serbel, ancien charbon, 78 ans, ancienne route de Tours.

Le 16. — Céleste Baranger, domestique, 59 ans, rue Dacier.

Le 18. — Jean Riendonant, propriétaire, 67 ans, à Beaulieu.

Le 19. — Louise Guérin, domestique, 47 ans, rue du Petit-Versailles. — Marie Giguault, couturière, 37 ans, rue de la Gueule-du-Loup. — Louis Rouleau, tonnelier, 43 ans, à l'Hospice.

Le 21. — Pierre Martin, rentier, 78 ans, rue de la Petite-Douve.

Le 22. — Onésiphore-Henri Deloux, brigadier de gendarmerie retraité, 54 ans, rue du Portail-Louis.

Le 28. — Georges Goubard, 4 mois, place du Marché-Noir. — Berthe Berger, sans profession, 22 ans, épouse Pierre Verret, rue de la Chouetterie.

Le 30. — Amélie-Augustine Delucé, couturière, 46 ans, rue de la Visitation.

THÉODORE FOURNIER, Rogier;
HENRI BOCK, Directeur de la Société;
JULES DEFREY, Ingénieur civil, Directeur de l'Usine.
COMMISSAIRE-CENSEUR:
M. JULES BINAY, Caissier central au Chemin de fer du Nord.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
du 4 au 14 Juillet.

On souscrit:
A PARIS, chez M. Alexandre ARMAND, Banquier, 3, rue d'Amboise-Richelieu,
Directeur-Propriétaire du Journal *La Fortune*,
Monsieur des Charbonnages et de la Métallurgie.

Tous les coupons de juillet sont reçus en paiement sans frais.

Adresser les demandes de souscriptions par lettre chargée, renfermant les coupons ou les fonds du premier versement, à M. Alexandre ARMAND, Banquier, 3, rue d'Amboise, à Paris.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (juin 1875), à 60 centimes par numéro mensuel:

Texte.

N° 23. — Abbaye des Vaux de Cernay (Seine-et-Oise). — La Folie de Manrique. — Du choix des livres. — Le Beurte artificiel. — Puissance de la volonté. — Joyau du seizième siècle; Pent-à-col.

N° 24. — Duclos, historiographe; ses Mémoires; son enfance. — Barbe Schinner, héroïne de la

harité, à Fribourg. — Le Bleu d'outremer. — Le Podomètre. — Un coin de la basse Auvergne; quelques localités et quelques légendes du Puy-de-Dôme, II. — Histoire d'un homme qui n'a jamais rien vu (suite). — Le Manoir de la Poissonnière (Loir-et-Cher).

N° 25. — Cheminée de la renaissance, à Vitry (Ille-et-Vilaine). — L'attention. — Statue de sainte Catherine, dans l'église de Baume-les-Moines. — Anciennes voitures. — Activité. — Politesse, Courtoisie, Affabilité. — Charles Dickens. — Bosquet en lierre.

N° 26. — Une Rue à Alger. — Noblesse oblige, proverbe. — Les Lectures intéressantes. — Les Festins des duellistes. — Le Nid, fable. — De la conservation des bois de construction. — Histoire d'un homme qui n'a jamais rien vu (fin). — La coupe magique d'Eden-Hall. — Le Cheval de Pacolet. — Gril en fer, du seizième siècle.

Gravures.

N° 23. — Cloître de l'abbaye des Vaux de Cernay, d'après une photographie de Diot et Taupin. — La Folie de Manrique, d'après Goya. — Joyau du seizième siècle (Collection de M. le baron Davillier).

N° 24. — Charles Duclos, historiographe, d'après le portrait de Cochon fils. — Le Podomètre (2 fig.). — Cascade de Queureilh (Puy-de-Dôme). — Vue de la Poissonnière, maison de Rousard (Loir-et-Cher).

N° 25. — Cheminée de la renaissance à Vitry. — Statue de sainte Catherine, dans l'église de l'ancienne abbaye de Baume-les-Moines (Jura). — Anciennes voitures, dessin de J.-J. Cossiau (École hollandaise). — Lierre Parapluie, par M. Rousset.

N° 26. — Rue de la Girafe à Alger, tableau de M. Chataud. — Port de Brest: Fond de la Penfeld;

réserve de bois pour les constructions navales; Vue de la Penfeld, plus loin que l'Arrière-Garde. — Gril en fer, du seizième siècle, au château de Langois.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Co, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les neuf premiers fascicules sont en vente.

8^e année.
LE MONITEUR
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES
Résumé de chaque numéro:
4 fr. Bulletin politique. Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des chemins de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Listes des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.
PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
1 fort volume in-8°
PARIS — 7, rue Lafayette. — PARIS
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

Nous engageons nos lecteurs à voir avec intérêt nos annonces la combinaison avantageuse de son Abel Pilon, de Paris.

M. RIELLANT, médecin-dentiste, qui a été de retour à Saumur.

Les personnes qui voudront bien s'adresser à lui sont priées de le faire demander au nouvel hôtel de l'Hôtel-de-Ville, 17, maison Beauvais, nouveau domicile.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers:
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 — — — —
7 — 35 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:
6 heures 5 minutes du matin.
10 — 45 — — — —
6 — 50 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 JUILLET 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	64 05			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	730			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	693 50	2 50	
4 1/2 % jouiss. septembre.	95			Crédit Mobilier	197 50		5	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	660		
5 % jouiss. novembre.	104 27			Crédit foncier d'Autriche	340			Société autrichienne, j. janv.	637 50	5	
Obligations du Trésor, t. payé.	485			Charentes, 400 fr. p. j. août.	365		5	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	228			Est, jouissance nov.	557 50	2 50		Orléans	312 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	477			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	933 75		1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	306		
— 1865, 4 %	498			Midi, jouissance juillet.	700		1 25	Est	304		
— 1869, 3 %	345			Nord, jouissance juillet.	1217 50			Nord	316 75		
— 1871, 3 %	319			Orléans, jouissance octobre.	950			Ouest	303		
— 1875, 4 %	463 50			Ouest, jouissance juillet.	597 50	2 50		Midi	304		
Banque de France, j. juillet.	4933			Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	978 75		1 25	Deux-Charentes	278 50		
Comptoir d'escompte, j. août.	605		2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	978 75			Vendée	219		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	495			Société Immobilière, j. janv.	29 50		50	Canal de Suez	510		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	310			C. gén. Transatlantique, j. juillet.	240		1 25				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	912 50		2 50								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 3 mai 1875)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — express.
7 — 23 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mat.
8 — 20 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — omnibus.
12 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h.

Etudes de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, et de M^e SESBOUÉ, notaire à Châteaugontier.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
LA FERME
DE
LA BLAIRIE

Située communes des Rosiers et de la Menitré,

Contenant 15 hectares 64 ares 96 centiares.

Elle est affermée à M^{me} veuve Chartrain.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes. (355)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Alloues.

A VENDRE

A L'AMIABLE.
En totalité ou par parties,
LA PROPRIÉTÉ
DE
LA MARTINIÈRE

Située commune d'Alloues (Maine-et-Loire), à neuf kilomètres de Saumur et à deux kilomètres du bourg d'Alloues, sur la route de Saumur à Bourgueil,

Contenant en totalité 65 hectares et comprenant:

1° Une charmante maison de maître avec jardin, cour plantée d'arbres d'agrément, allée abouissant à la route, vastes servitudes, pièce d'eau, terrasse et pelouse derrière la maison;

2° Quatre fermes, dans le même tenant, celle de la Basse-Cour, celle de l'Ormeau, celle de la Chevardière et celle de la Chiotterie;

3° Et 3 hectares environ de pré, séparés par des fermes.

Il y aura toutes facilités pour les paiements.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e DENIEAU, notaire à Alloues, et, pour traiter, à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil. (314)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

LES

CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.

Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attachant aux caves.

S'adresser à M. DE LAFRÈGEOLÈRE, à Saint-Florent. (128)

COMPTOIR COMMERCIAL DE ROUEN.

Office général de recouvrements et renseignements commerciaux; Commission, — consignation; — dépôt;

Recouvrements ordinaires et litigieux;

Ventes de propriétés et de fonds de commerce;

Placement de capitaux;

Renseignements par abonnement à l'année.

S'adresser, pour renseignements et prospectus, à M. G. DOUSSAIN, directeur particulier, quai de Limoges, 49, à Saumur (affranchir). — On demande des agents. (318)

M^e SANZAY, notaire à Brézé, demande un premier clerc.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Etablie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18
Anciennement Compagnie Royale

Fonds de garantie: 124 millions

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie... 28,107,916 fr.

Arrangements payés aux Rentiers... 129,628,201 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière... 11,358,052 fr.

S'adresser pour les renseignements à Saumur, à M. Gouzon; à Angers, à M. Périgault; à Cholet, à M. Manceau; à Beaupréau, à M. Clémot; au Lion-d'Angers, à M. Morillon; à Beaufort, à M. Sachet.

ENCRE JAPONAISE

La seule donnant des Copies parfaites, un mois même après l'écriture.

ENCRE MODERNE

Noire en écrivant et restant toujours limpide.

N. ANTOINE et FILS, PARIS
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS, FRANCE ET ÉTRANGER

MÉDICAMENTS LES PLUS EN RENOM

CANCER Guérison par un traitement interne et spécifique, sans opération chirurgicale, plus de sang répandu, pas de récidive. Des milliers d'observations de guérisons en justifient la supériorité. Brochure in-8; 3^e édition par le docteur de Bruce. Prix 2 fr. 45 franco, chez A. Delahaye, libraire, Paris.

HERNIES Chutes et déviations de matrice. — Guérison radicale en huit jours, sans bandages, par le spécifique antihernique de Fleury, pharmacien au Mans (Sarthe). Traitement complet pour adulte, 30 fr.; pour enfant, 30 fr. Ecrire franco.

MALADIES CHRONIQUES Traité du docteur S. Thompson, l'Hippocrate de l'Amérique. Chacun peut se traiter soi-même dans plus de 200 maladies, jusqu'ici incurables. Guérison certaine. Prix: 4 fr. 20 franco, chez A. Delahaye, libraire, Paris.

ÉPILEPSIE Guérison par le Galium Vidal. Notice expédiée franco contre 1 fr. timb.-poste adressés pharm. Vidal, Montpellier.

NEURALGIES Maux de Dents de Tête et d'Oreilles. Guérison radicale et instantanée, par une simple aspiration du Philodonte de F. Maréchal, pharmacien à Nancy 11 fr. 25 le flac. 12 fr. les 25. Envoi sur demande. Se trouve dans toutes bonnes pharmacies.

HOUIITE par capsules et injection. Prix 3 fr.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.